

MAIRIE D'AZET

65170 AZET

La Maire à

☎ 05 62 40 08 20

Mesdames et Messieurs les propriétaires d'Azet

mairie.azet@orange.fr

www.mairie-azet.com



OBJET : Transfert des compétences eau et assainissement

La loi NOTRe relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement a repoussé au **1er janvier 2026** le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

Au regard de la complexité de ces transferts mais aussi des conséquences importantes sur l'organisation des services qui vous seront proposés, il est indispensable de s'y préparer. Ainsi, un diagnostic du réseau d'eau potable du village, et ce, dans le cadre d'une étude mutualisée, sera établi dès cette année 2024. En outre, par délibération du 9 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de contrôler la conformité du raccordement des installations des habitations du village au réseau public d'assainissement.

Pour rappel et conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques est **obligatoire dans un délai de deux ans** à compter de la mise en service du réseau public de collecte. De plus et afin de veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif et conformément à l'article L1331-4 du Code de la Santé Publique, les collectivités ont l'obligation de contrôler la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement.

C'est pourquoi et afin de veiller au bon fonctionnement de l'assainissement collectif, ces contrôles seront opérés dès le mois d'avril 2024. Les propriétaires dont les travaux de raccordement n'auraient pas été effectués où dont la conformité ne serait pas établie, auront une année pour réaliser le branchement au réseau public ou pour se mettre en conformité.

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et soyez assurés de la volonté de vos élus d'être à votre service. Bien cordialement.

La Maire, Maryse Puyau